Résolution présentée par la délégation du Zimbabwe

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — la création d'un programme de financement et d'assistance technique pour moderniser l'infrastructure éducative des pays anciennement colonisés

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par la pauvreté et les problèmes d'éducation auxquels sont confrontés de nombreux pays africains, ainsi que par les conséquences de la colonisation occidentale sur ces mêmes pays,

Connaissant — les dégâts causés par la colonisation à l'économie des pays africains et sud-américains, ainsi que la perte de crédibilité et les crises qu'ils ont majoritairement subies par la suite,

Indignée — par l'impunité et l'arrogance dont les anciennes puissances coloniales ont fait preuve au cours de ces dernières décennies depuis la décolonisation, ainsi que par leur inaction face aux conséquences de la colonisation ayant pour cause le non-respect de l'art.26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme , qui renforce l'image de puissances ne respectant ni la liberté ni le droit des populations issues des pays anciennement colonisés,

Rappelant — que, selon l'UNESCO, 25 % des Africains âgés de 15 à 24 ans n'ont pas emploi, ne suivent pas d'études et ne sont pas en formation, le Nigeria compte, lui, 10,5 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui sont déscolarisés selon l'UNICEF dû à la colonisation britannique, de plus au Rwanda 75 % des enseignants du primaire ont été tués durant le génocide rwandais ayant pour origine les colons belges ce qui a engendré une crise dans l'éducation,

Nécessitant — des fonds provenant d'une contribution annuelle équivalente à 0,5 % du PIB de chaque ancien pays colonisateur, afin de garantir une meilleure éducation et un avenir plus prometteur aux jeunes défavorisés,

Décide — d'inciter un financement venant des anciens pays colonisateurs tels que la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, l'Espagne et bien d'autres afin de contribuer financièrement à des dédommagements dans le domaine de l'éducation, à la suite des conséquences considérables de la colonisation sur les populations des territoires colonisés, et qui à cause de cela ont historiquement été privées d'un accès à une éducation digne de ce nom, notamment afin faciliter leur soumissions et d'empêcher toute révolte;

d'encourager les anciens pays colonisés, tel que beaucoup de pays d'Afrique (Sénégal, Algérie, Cameroun…), d'Asie (Indonésie, Vietnam…) ainsi que d'Amérique du Sud (Brésil, Mexique…) à construire des infrastructures scolaires sur leurs territoires, sur le modèle de ceux existant dans les pays occidentaux, et grâce à une équipe d'experts la formation de professeurs afin de favoriser une meilleure éducation et une coopération mutuellement bénéfique.

Le texte français fait foi.